

# Région Île de France

## *PROJET DE BUDGET 2019*

---

## AGRICULTURE ET RURALITÉ

### INVESTISSEMENT

#### **Chapitre 905 - Aménagement des territoires**

53 - Espace rural et autres espaces de développement

#### **Chapitre 907 - Environnement**

76 - Patrimoine naturel

#### **Chapitre 909 - Action économique**

93 - Agriculture, pêche et agro-industrie

### FONCTIONNEMENT

#### **Chapitre 937 - Environnement**

76 - Patrimoine naturel

#### **Chapitre 939 - Action économique**

93 - Agriculture, pêche, agro-industrie

## ANNEXE 15



# SOMMAIRE

<b>LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019 .....</b>	<b>5</b>
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2019 .....</b>	<b>8</b>
<b>INVESTISSEMENT.....</b>	<b>9</b>
<b>FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>18</b>
<b>ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT .....</b>	<b>25</b>
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2018 .....</b>	<b>30</b>
<b>INVESTISSEMENT.....</b>	<b>31</b>
<b>FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>39</b>



# LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

Formidable atout pour le développement de l'Ile-de-France, les **territoires ruraux** font l'objet d'une politique globale et transversale avec des **moyens renforcés** chaque année depuis le début de la nouvelle mandature.

**Le Pacte rural** initié dès 2016, continue de tenir ses promesses en mobilisant l'ensemble des politiques régionales au service des habitants, dans une logique de « **juste retour** », notamment à travers le **soutien aux commerces de proximité** et à la **revitalisation des centres bourgs**, les engagements pris au titre des nouveaux **Contrats de Parcs naturels régionaux** (2018-2020), territoires phares de l'innovation et de l'attractivité francilienne, mais aussi la création d'espaces de travail collaboratifs en vue de renforcer la présence de services et l'emploi local en milieu rural.

De plus, œuvrant pour l'amélioration du cadre de vie ainsi que la qualité des équipements publics, le budget des contrats ruraux sera en hausse de plus de 22 % en 2019 afin de répondre à la demande croissante des petites communes depuis la création de ce dispositif, piloté en étroite concertation avec les Départements de Grande couronne (138 contrats ruraux déjà votés en deux ans).

Dans le cadre du Pacte Rural, sera également mis en place un nouveau dispositif de soutien à la **réhabilitation du bâti agricole** pour permettre le logement des salariés, des apprentis ou des saisonniers en milieu rural.

Par ailleurs, pilier essentiel de la vitalité rurale, **l'agriculture** est précieuse pour la **cohésion de nos territoires**. D'abord parce qu'elle est une grande richesse économique présente sur l'ensemble de notre espace régional mais aussi parce qu'elle est un **facteur d'équilibre environnemental et social** essentiel, en résistant à l'étalement urbain, en structurant et en entretenant les paysages de l'Ile-de-France, et en offrant aux franciliens une **alimentation saine, locale et de qualité**.

En 2018, l'adoption du **Pacte Agricole**, élaboré dans le cadre d'une concertation aussi large qu'approfondie, a fondé le chemin d'une transformation de l'agriculture francilienne, confrontée à de grandes difficultés comme toute l'agriculture de notre pays, mais contrainte également par des spécificités périurbaines qui lui sont propres.

Afin de concrétiser l'ambition portée par ce Pacte Agricole, Livre blanc pour l'avenir de l'agriculture francilienne à l'horizon 2030 voté en mai dernier, les dispositifs revus ainsi que de nouvelles politiques inédites pourront s'appuyer sur un budget à nouveau en hausse en 2019, afin de garantir sa mise en œuvre opérationnelle et conforter ainsi la dynamique impulsée depuis le début de la mandature en faveur d'une **agriculture résiliente, plus proche des franciliens, respectueuse de l'environnement et pourvoyeuse d'une alimentation de qualité et de proximité**.

Dans tous les domaines foncier, économique, environnemental et social, ce Pacte proposé aux agriculteurs et aux franciliens porte des objectifs et un dessein ambitieux pour une **agriculture à taille humaine, rajeunie, féminisée, diversifiée et résiliente** que nous voulons en 2030 pour notre Région et un avenir équilibré de nos territoires :

- favoriser l'installation de 200 nouveaux agriculteurs par an ;
- multiplier par trois la SAU en agriculture biologique pour atteindre les 45 000 hectares en 2022 ;
- atteindre la proportion de 25 % d'exploitations diversifiées afin d'élargir la palette des productions franciliennes et de sortir de l'appauprissement des assolements, mais surtout pour accroître la résilience des exploitations ;
- réinstaller des outils de transformation sur le territoire francilien et structurer des filières franciliennes locales et identitaires ;
- enfin, objectif phare de la mandature et du Pacte Agricole, approvisionner 100 % des cantines des lycées en circuits courts, en priorité par des produits locaux avec 50 % de produits biologiques.

Elevée au rang de cause régionale, **l'installation et la transmission** voient le budget dédié au **renouvellement des générations** augmenter pour financer l'accroissement du nombre d'installations et la mise en place de mesures inédites pour la protection et l'accompagnement des jeunes installés.

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 verra la création très attendue d'un **fonds régional de portage foncier dénommé « Ile-de-France, Terre d'installation »** pour faciliter l'accessibilité au foncier pour les jeunes particulièrement handicapés par la concurrence d'usage des terres dans la grande zone périurbaine que constitue une large part de l'espace rural francilien. Alimenté par les produits de cession issus des ventes des propriétés régionales et piloté par la Région, ce fonds sera géré par l'AEV en lien avec la SAFER.

Parce que la disparition des outils de transformation et les difficultés de la collecte, l'insuffisante massification de l'offre et les défauts de logistique péri-urbaine handicapent leur poids et leur efficacité, la **structuration de filières agricoles**, déjà commencée en 2018 avec le lancement des nouveaux **Contrats de filières**, prendra de l'ampleur en 2019 avec le soutien aux filières en renaissance ou en émergence.

La structuration des filières passe aussi par le retour d'outils de transformation sur le territoire francilien qui a vu disparaître progressivement depuis près de 20 ans son tissu industriel de première transformation alimentaire. C'est pourquoi, un appel à projets « **Structuration des filières agricoles et forestières franciliennes** » a été lancé en 2018 dans le cadre du PIA3 en lien avec l'Etat et BPI France pour soutenir la création et la structuration de filières agricoles, forestières et de matériaux biosourcés. Les premiers lauréats seront connus lors du 1<sup>er</sup> semestre 2019 et 2 autres périodes de sélection des dossiers sont d'ores et déjà prévues.

Dans ce cadre, un effort de **soutien à l'investissement individuel ou collectif** sera consenti pour **accélérer la diversification**, notamment avec de petits ateliers d'élevage, des légumes de plein champ ou de nouvelles têtes d'assolement. La captation de valeur ajoutée par l'investissement des exploitations dans la transformation et /ou la commercialisation sera également soutenue. Un Plan Bâtiment enfin, permettra d'accroître l'autonomie des exploitations. Ce plan sera lui-même un des volets du Plan d'avenir pour l'élevage francilien qui sera élaboré d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019 avec l'ensemble des acteurs.

L'ambition renouvelée des priorités régionales pour le déploiement de l'agriculture biologique en Ile-de-France trouvera également sa première expression en année pleine. Inscrite au Pacte agricole, la **révision du Plan Bio** signé en 2014 sera lancée dès le début d'année pour en actualiser les objectifs et en redessiner sa gouvernance afin de fixer de nouvelles priorités et d'offrir aux agriculteurs franciliens un accompagnement leur permettant de surmonter les dernières frilosités ou appréhensions techniques. Il faut aussi noter que le soutien financier de la Région à la **Conversion et au Maintien en Agriculture Biologique**, initiée en 2018 pour faire face au désengagement de l'Etat, se poursuivra en 2019 pour répondre à l'accélération des conversions.

Parce que son essor est essentiel à la montée en puissance de véritables filières biologiques structurées et pour répondre aux attentes nouvelles des franciliens, la montée en puissance de filières biologiques structurées fera également partie des axes majeurs du Plan Régional de l'Alimentation, inscrit au Pacte et dont l'élaboration a été lancée au Salon International de l'Alimentation d'octobre 2018. Les **Assises Régionales de l'alimentation** qui se tiendront début 2019 seront une étape importante de cette construction participative sur les thèmes essentiels que sont l'éducation à une alimentation saine et respectueuse des saisons, le local et l'identité francilienne, la structuration des filières courtes et longues, artisanales et industrielles, le Bio, la restauration collective, le gaspillage alimentaire, l'accessibilité à une alimentation équilibrée et de qualité pour tous, les contraintes logistiques de l'Ile-de-France ou encore la nécessité d'une territorialisation de l'offre.

2019 sera aussi la première année du soutien régional à **une forme originale d'agriculture urbaine**. Imaginé comme un dispositif de soutien aux projets portés par des agriculteurs au cœur des villes ou dans les franges urbaines, cet appel à projets en faveur du soutien à l'agriculture urbaine aura pour vocation de favoriser à terme des installations d'agriculteurs avec des projets novateurs, notamment en termes d'interactions avec la population et de circuits d'approvisionnement direct des citadins.

En investissement, le montant des autorisations de programme (AP) s'élève à **30,250 M€** dont 20,600 M€ au titre de la ruralité et 9,650 M€ au titre de l'agriculture, soit une **augmentation de plus de 12 %** par rapport au BP 2018.

En fonctionnement, le montant des autorisations d'engagement (AE) est fixé à **12,700 M€** dont 5,100 M€ au titre de la ruralité et 7,600 M€ au titre de l'agriculture.



**1ère PARTIE :**

**LES PROPOSITIONS POUR 2019**

# **INVESTISSEMENT**

**PROJET DE BUDGET 2019**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2019**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Proposition BP 2019	BP 2018	Proposition BP 2019
	M €	M €	M €	M €
<b>Ruralité</b>	HP	<b>18,200</b>	<b>20,600</b>	<b>18,200</b>
	PJ	15,000	17,000	15,000
	CP			13,000
	PR	3,200	3,600	3,200
<b>Agriculture</b>	HP	<b>8,650</b>	<b>9,650</b>	<b>5,500</b>
	PJ	8,650	9,650	5,500
	CP			4,150
	PR			4,150
<b>TOTAL</b>		<b>26,850</b>	<b>30,250</b>	<b>23,700</b>
	HP	23,650	26,650	20,500
	PJ			17,150
	CP			
	PR	3,200	3,600	3,200
				2,000

## Ruralité

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Proposition BP 2019	BP 2018	Proposition BP 2019
	M €	M €	M €	M €
<b>905 - Aménagement des territoires</b>	<b>15,000</b>	<b>17,000</b>	<b>15,000</b>	<b>13,000</b>
<b>53 - Espace rural et autres espaces de développement</b>	<b>15,000</b>	<b>17,000</b>	<b>15,000</b>	<b>13,000</b>
<b>Aménagement et équipement de l'espace rural</b>	<b>6,000</b>	<b>6,000</b>	<b>6,000</b>	<b>4,000</b>
<i>HP53-001</i>				
Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural	0,500	0,500	0,500	0,500
Espaces de travail collaboratifs	2,500	1,900	2,500	1,500
Sauvegarde des commerces de proximité	3,000	3,000	3,000	1,500
Réhabilitation du bâti agricole		0,600		0,500
<b>Politiques contractuelles en milieu rural</b>	<b>9,000</b>	<b>11,000</b>	<b>9,000</b>	<b>9,000</b>
<i>HP53-002</i>				
Contrats ruraux	9,000	11,000	9,000	9,000
<b>907 - Environnement</b>	<b>3,200</b>	<b>3,600</b>	<b>3,200</b>	<b>2,000</b>
<b>76 - Patrimoine naturel</b>	<b>3,200</b>	<b>3,600</b>	<b>3,200</b>	<b>2,000</b>
<b>Parcs naturels régionaux</b>	<b>3,200</b>	<b>3,600</b>	<b>3,200</b>	<b>2,000</b>
<i>PR76-002</i>				
Soutien aux programmes d'investissement	3,200	3,600	3,200	2,000
<b>TOTAL</b>	<b>18,200</b>	<b>20,600</b>	<b>18,200</b>	<b>15,000</b>
HP	15,000	17,000	15,000	13,000
PR	3,200	3,600	3,200	2,000

## Agriculture

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Proposition BP 2019	BP 2018	Proposition BP 2019
	M €	M €	M €	M €
<b>909 - Action économique</b>	<b>8,650</b>	<b>9,650</b>	<b>5,500</b>	<b>4,150</b>
<b>93 - Agriculture, pêche et agro-industrie</b>	<b>8,650</b>	<b>9,650</b>	<b>5,500</b>	<b>4,150</b>
<b>Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire</b>	<b>7,700</b>	<b>8,700</b>	<b>4,650</b>	<b>3,550</b>
<i>HP93-001</i>				
Soutien aux filières	0,750	0,750	0,750	0,500
Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits	6,950	7,950	3,900	3,050
<b>Agriculture et environnement</b>	<b>0,950</b>	<b>0,950</b>	<b>0,850</b>	<b>0,600</b>
<i>HP93-004</i>				
Agriculture et environnement	0,200	0,200	0,200	0,200
Agriculture périurbaine	0,500	0,500	0,500	0,200
Agriculture urbaine	0,250	0,250	0,150	0,200
<b>TOTAL</b>	<b>8,650</b>	<b>9,650</b>	<b>5,500</b>	<b>4,150</b>
HP	8,650	9,650	5,500	4,150

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
<b>CHAPITRE 905 - Aménagement des territoires</b>	<b>13,000</b>
<b>Sous fonction 53 - Espace rural et autres espaces de développement</b>	<b>13,000</b>
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	10,800
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,500
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,700
2745 : Avances remboursables	1,000
<b>CHAPITRE 907 - Environnement</b>	<b>2,000</b>
<b>Sous fonction 76 - Patrimoine naturel</b>	<b>2,000</b>
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	2,000
<b>CHAPITRE 909 - Action économique</b>	<b>4,150</b>
<b>Sous fonction 93 - Agriculture, pêche et agro-industrie</b>	<b>4,150</b>
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,023
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	3,667
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	0,400
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,020
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	0,040
<b>TOTAL</b>	<b>19,150</b>

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## Ruralité

### 905 - Aménagement des territoires

#### 53 - Espace rural et autres espaces de développement

##### Programme : Aménagement et équipement de l'espace rural

###### Action : Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

Dans le cadre du Pacte rural, le fonds d'intervention exceptionnelle permet d'aider les petites communes d'Île-de-France ou leurs groupements à faire face aux travaux imprévus et rendus nécessaires par un événement d'origine accidentelle.

Ce fonds est doté de **0,500 M€** en autorisations de programme et en crédits de paiement. Ces derniers seront également mobilisés pour honorer les engagements pris antérieurement au titre des anciens contrats Aménagement et développement rural (ADR).

###### Action : Espaces de travail collaboratifs

Le dispositif de soutien aux espaces de travail collaboratifs vise à créer et planter des télécentres, co-working, fablabs dans les territoires ruraux et péri-urbains, enjeu de développement économique local, d'aménagement plus équilibré du territoire et d'économie d'énergie.

En 2019, il est proposé un montant de **1,900 M€** en autorisations de programme et de **1,500 M€** en crédits de paiement.

###### Action : Sauvegarde des commerces de proximité

Cette action phare du volet économique du Pacte Rural sera dotée, comme en 2018, de **3,000 M€** en autorisations de programme et de **1,500 M€** en crédits de paiement, pour aider directement les commerces dans leurs projets de modernisation, reprise, création, développement, mais aussi pour soutenir les collectivités et leurs groupements dans leurs démarches de revitalisation commerciale des centres villes et centres bourgs.

###### Action : Réhabilitation du bâti agricole

A la croisée du Pacte agricole et du Pacte rural, cette nouvelle action dotée de **0,600 M€** en autorisations de programme, permettra d'apporter un concours financier aux agriculteurs franciliens qui souhaitent réhabiliter du bâti agricole afin d'offrir un logement à des salariés agricoles, des apprentis ou des employés saisonniers qui n'ont pas la capacité de se déplacer mais aussi, plus largement, à des salariés du commerce ou de l'artisanat pour soutenir l'emploi et l'attractivité des espaces ruraux.

Cette action est dotée de **0,500 M€** en crédits de paiement.

##### Programme : Politiques contractuelles en milieu rural

###### Action : Contrats ruraux

Emblématique de l'action conjointe de la Région et des Départements de grande couronne en faveur des petites communes, le contrat rural (CoR) permet d'accompagner les communes de moins de 2 000 habitants ou les syndicats de communes de moins de 3 000 habitants pour assurer le développement de leurs territoires, en termes d'amélioration du cadre de vie de leurs habitants et de qualité des équipements publics.

Afin de faire face au plébiscite de cette politique depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est proposé une dotation en hausse significative à hauteur de **11,000 M€** (soit plus de 22 %) en autorisations de programme et de **9,000 M€** en crédits de paiement qui seront également mobilisés pour honorer les

engagements pris antérieurement au titre des anciens contrats ruraux (CRUR).

## 907 - Environnement

### 76 - Patrimoine naturel

#### Programme : Parcs naturels régionaux

##### Action : Soutien aux programmes d'investissement

Avec une ambition renouvelée dans le cadre des nouveaux contrats de Parcs 2018-2020, les programmes d'action en investissement des PNR s'appuient désormais sur une contractualisation pluriannuelle et un pilotage régional renforcé, en lien avec la reprise par la Région de la part de financement des départements.

Les actions soutenues sont recentrées sur les missions fondamentales des PNR ainsi que sur un nombre limité de priorités régionales :

- la préservation et la sauvegarde du paysage, du patrimoine naturel et des espaces ouverts ;
- le soutien à l'économie locale par la valorisation des productions agricoles locales en circuits courts et le développement des filières de bio-matériaux ;
- la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- le développement des écomobilités ;
- la sensibilisation à l'environnement.

En 2019, cette action sera ainsi dotée d'une enveloppe de **3,600 M€** en autorisations de programme et de **2,000 M€** en crédits de paiement correspondant au financement des plans d'action annuels dans le cadre de contrats de Parcs pluriannuels, conclus entre la Région et les PNR en 2018.

# Agriculture

## 909 - Action économique

### 93 - Agriculture, pêche et agro-industrie

#### Programme : Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

##### Action : Soutien aux filières

La stratégie forestière régionale porte une ambition forte pour la valorisation des massifs franciliens et le développement du bois et des éco matériaux, en construction notamment. Les mesures d'investissement cofinancées par le FEADER pour l'exploitation forestière, sont inscrites au budget agriculture et ruralité au même titre que l'ensemble des contreparties régionales au programme de développement rural 2014-2020.

Cette ligne est dotée de **0,750 M€** en autorisations de programme et de **0,500 M€** en crédits de paiement.

##### Action : Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

Parce que la transformation de l'agriculture francilienne passe par des investissements permettant aux agriculteurs de diversifier leurs revenus et de capter plus de valeur par une plus grande implication dans la transformation et la commercialisation des produits, et par une plus grande autonomie de stockage, la Région fait le choix de consentir un effort renouvelé pour accompagner ces évolutions avec un budget en hausse de plus de 14 %.

Cet effort est dédié aux investissements pour l'avenir de la ferme francilienne afin de conforter la résistance aux aléas des exploitations, de faire face aux difficultés du marché et d'améliorer leur maîtrise des intrants et des charges, par des techniques innovantes et plus performantes.

L'innovation est le sésame d'une agriculture compétitive, multi-performante, créative, inventive et connectée au monde qui l'entoure. Elle est la clé d'une agriculture vivante et actrice à part entière de la Smart Region que construit cette mandature. Cette action permet notamment le financement du programme en faveur de l'innovation initié en 2016 (1,000 M€).

Pour accompagner l'évolution de l'agriculture francilienne, la Région recentrera également les aides régionales à l'investissement sur les équipements permettant de générer de la valeur ajoutée dans les exploitations.

A cette fin, le soutien aux investissements a été révisé fin 2018 et les projets accompagnés à partir de 2019 seront en cohérence avec les orientations du Pacte agricole. Celles-ci soutiennent résolument les projets qui permettent à l'agriculture francilienne de progresser dans ces directions : une agriculture qui s'adapte par la diversification et la recherche, investie dans la transformation et la commercialisation de ses produits, structurée en chaînes de valeur, courtes et longues, et qui revendique fièrement l'origine Ile-de-France dans le cadre structuré de filières régionales.

Une augmentation d'un million d'euros est donc proposée pour cette action en 2019, qui sera dotée au total de **7,950 M€** en autorisations de programme et de **3,050 M€** en crédits de paiement.

#### Programme : Agriculture et environnement

##### Action : Agriculture et environnement

Cette action est dédiée aux investissements à vocation environnementale, dispositif cofinancé par le FEADER et très dynamique depuis le début de la programmation, les besoins étant nombreux. Ce dispositif qui a évolué en 2018, priorise désormais les investissements innovants et structurants pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les exploitations agricoles, par la réduction des intrants et l'économie de ressources naturelles.

Il est proposé de reconduire le montant des autorisations de programme par rapport au budget primitif 2018, soit **0,200 M€**. Une dotation du même montant est prévue en crédits de paiement.

#### **Action : Agriculture périurbaine**

Cette action est dédiée aux financements des investissements prévus dans le cadre des programmes agriurbains qui accompagnent des territoires péri-urbains et leurs acteurs, professionnels et habitants, dans des actions concertées visant à la préservation et au développement de leur agriculture. Elle est complémentaire à l'action existante en fonctionnement.

En 2019, il est proposé de reconduire la dotation de cette action à hauteur de **0,500 M€** en autorisations de programme. En outre, une dotation de **0,200 M€** est prévue en crédits de paiement.

#### **Action : Agriculture urbaine**

Cette action a vocation à permettre l'émergence d'un nouveau type de projets, creuset d'échanges et de liens entre la ville et la campagne.

Le dispositif dédié n'ayant pas pu être mis en œuvre dans les derniers mois de 2018, il est proposé de reconduire la dotation de **0,250 M€** en autorisations de programme et de prévoir un montant de **0,200 M€** en crédits de paiement.

## **FONCTIONNEMENT**

**PROJET DE BUDGET 2019**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2019**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Proposition BP 2019	BP 2018	Proposition BP 2019
	M €	M €	M €	M €
<b>Ruralité</b>	HP PJ CP PR	5,500  5,500  <b>7,600</b>  0,300	5,100  5,100  <b>7,600</b>  0,300	5,500  5,500  <b>7,600</b>  0,300
<b>Agriculture</b>	HP PJ CP PR	7,300  7,300  0,300	7,300  7,300  0,300	7,300  7,300  0,300
<b>TOTAL</b>	HP PJ CP PR	<b>13,100</b>  7,300  5,800	<b>12,700</b>  7,300  5,400	<b>13,100</b>  7,300  5,800

## Ruralité

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Proposition BP 2019	BP 2018	Proposition BP 2019
	M €	M €	M €	M €
<b>937 - Environnement</b>	<b>5,500</b>	<b>5,100</b>	<b>5,500</b>	<b>5,100</b>
<b>76 - Patrimoine naturel</b>	<b>5,500</b>	<b>5,100</b>	<b>5,500</b>	<b>5,100</b>
<b>Parcs naturels régionaux</b>	<b>5,500</b>	<b>5,100</b>	<b>5,500</b>	<b>5,100</b>
<i>PR76-002</i>				
Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	1,500	1,200	1,500	1,200
Soutien au fonctionnement des PNR	4,000	3,900	4,000	3,900
<b>TOTAL</b>	<b>5,500</b>	<b>5,100</b>	<b>5,500</b>	<b>5,100</b>
PR	5,500	5,100	5,500	5,100

## Agriculture

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Proposition BP 2019	BP 2018	Proposition BP 2019
	M €	M €	M €	M €
<b>939 - Action économique</b>	<b>7,600</b>	<b>7,600</b>	<b>7,600</b>	<b>7,600</b>
<b>93 - Agriculture, pêche, agro-industrie</b>	<b>7,600</b>	<b>7,600</b>	<b>7,600</b>	<b>7,600</b>
<b>Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire</b>	<b>1,460</b>	<b>1,510</b>	<b>1,460</b>	<b>1,510</b>
<i>HP93-001</i>				
Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles	0,250	0,300	0,250	0,300
Soutien aux filières	1,210	1,210	1,210	1,210
<b>Valorisation de la production agricole et agro-alimentaire</b>	<b>1,540</b>	<b>1,540</b>	<b>1,540</b>	<b>1,540</b>
<i>HP93-002</i>				
Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et agro-alimentaire de Paris Ile-de-France	1,540	1,540	1,540	1,540
<b>Actions agri-environnementales</b>	<b>4,600</b>	<b>4,550</b>	<b>4,600</b>	<b>4,550</b>
<i>HP93-003</i>	4,300	4,250	4,300	4,250
<i>PR93-003</i>	0,300	0,300	0,300	0,300
Agriculture et environnement	1,600	1,600	1,600	1,600
Agriculture périurbaine	0,850	0,800	0,850	0,800
Agriculture biologique	2,150	2,150	2,150	2,150
<b>TOTAL</b>	<b>7,600</b>	<b>7,600</b>	<b>7,600</b>	<b>7,600</b>
HP	7,300	7,300	7,300	7,300
PR	0,300	0,300	0,300	0,300

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
<b>CHAPITRE 937 - Environnement</b>	<b>5,100</b>
<b>Sous fonction 76 - Patrimoine naturel</b>	<b>5,100</b>
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,030
65738 : Organismes publics divers	5,070
<b>CHAPITRE 939 - Action économique</b>	<b>7,600</b>
<b>Sous fonction 93 - Agriculture, pêche, agro-industrie</b>	<b>7,600</b>
617 : Études et recherches	0,030
6228 : Divers	0,003
6231 : Annonces et insertions	0,004
65734 : Communes et structures intercommunales	0,033
65738 : Organismes publics divers	1,500
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	6,030
<b>TOTAL</b>	<b>12,700</b>

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## Ruralité

### 937 - Environnement

#### 76 - Patrimoine naturel

##### Programme : Parcs naturels régionaux

###### Action : Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR

Le soutien régional aux Parcs naturels régionaux franciliens, acteurs de référence pour le développement local, l'innovation et l'expérimentation visant à valoriser le patrimoine naturel et culturel de ces territoires singuliers, a été réaffirmé dans le cadre des Contrats de parcs 2018-2020, dans lesquels la Région a repris à sa charge la contribution des départements. A la fois pionniers et relais des dispositifs économiques et environnementaux portés par la Région, ils pourront ainsi compter sur une enveloppe de **1,200 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au titre de leurs programmes d'action en fonctionnement.

###### Action : Soutien au fonctionnement des PNR

La Région poursuit son engagement auprès des quatre Parcs naturels régionaux franciliens ainsi que son soutien au projet de création du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin, en assumant la part historique des départements.

A cet effet, il est proposé une enveloppe à hauteur de **3,900 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur cette action.

# Agriculture

## 939 - Action économique

### 93 - Agriculture, pêche, agro-industrie

#### Programme : Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

##### Action : Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles

Cette action est mobilisée pour accompagner la dynamique des projets d'installation en Ile-de-France ainsi que la communication sur le métier d'agriculteur par les professionnels eux-mêmes. Un appui renforcé à l'organisation de la transmission est également consenti. Dans le cadre du Pacte agricole, un accompagnement renouvelé et renforcé a été défini pour les nouveaux agriculteurs installés avec des mesures inédites d'accompagnement, de conseil et de protection.

Il est ainsi proposé en 2019 une dotation à hauteur de **0,300 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

##### Action : Soutien aux filières

La création de filières agricoles d'origine Ile-de-France est un des enjeux du Pacte agricole. Pour structurer et accélérer ces dynamiques, la Région veut mettre en place de véritables « contrats de filière » qui encourageront et formaliseront les démarches collectives et interprofessionnelles pour les productions pertinentes en Ile-de-France. Cette action nouvelle sera développée en 2019 et sa dynamique sera soutenue sur la base de cette action.

En octobre 2018, la Région, l'Etat et la BPI ont lancé un appel à projets « Structuration des filières agricoles et forestières franciliennes » pour soutenir la création et la structuration de filières agricoles, matériaux et produits biosourcés ainsi que la filière forêt-bois en Ile-de-France dans le cadre du PIA 3. Il vise à développer l'organisation, la structuration et la compétitivité des filières agricoles et forestières franciliennes afin de dynamiser le tissu économique local, diversifier les débouchés des agriculteurs franciliens et répondre aux attentes des franciliens pour une alimentation locale et biologique.

Les projets devront démontrer un apport concret et déterminant à la structuration de filières franciliennes et représenter un coût minimum de 1 M€. Chaque projet soutenu pourra bénéficier d'un soutien public jusqu'à 50 % des coûts du projet dans la limite de 2 M€. La Région contribue à la dotation de cet appel à projets à hauteur de 1,5 M€ en Investissement, 1 M€ issu du budget Agriculture et 500 000 € issus du budget Forêt.

Ces 1,5 M€ sont complétés par 1,5 M€ de la part de l'Etat. De plus, la Région participe aux frais de gestion de la BPI à hauteur de 37 500 € en fonctionnement, issus de cette action financée par le budget Agriculture.

Enfin, le « Plan d'avenir pour l'élevage en Ile-de-France » sera lancé avec tous les acteurs de la filière élevage francilienne. Il s'agit de garantir par des actions collectives et un accompagnement adapté, l'existence de filières indispensables à la variété des paysages, à l'équilibre des systèmes de production et au développement de l'agriculture biologique.

En 2019, il est proposé pour cette action un montant de **1,210 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

#### Programme : Valorisation de la production agricole et agro-alimentaire

##### Action : Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et agro-alimentaire de Paris Ile-de-France

Parce qu'il œuvre à la valorisation de l'alimentation francilienne, au développement d'une image positive de l'Ile-de-France agricole et au déploiement des entreprises alimentaires sur le territoire, le CERVIA a vocation à être pleinement mobilisé pour la réussite du Pacte agricole.

En se concentrant sur la valorisation des produits agricoles d'Ile-de-France par la communication sur les démarches « du champ à l'assiette », il aura une partition majeure à jouer dans l'identification et la promotion des filières franciliennes. Enfin, il renforcera son rôle d'observatoire régional de l'alimentation afin de développer et valoriser les filières franciliennes dans le cadre du Plan Régional de l'Alimentation en préparation.

A ce titre, et pour rendre son action à la fois plus lisible et plus identitaire de la région, le Conseil d'administration du CERVIA saisira l'occasion du Pacte agricole, et de son ambition forte pour développer le réflexe du « Produit en Ile-de-France » et pour réfléchir au renouvellement de son image.

En 2019, la subvention régionale proposée pour le Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et agro-alimentaire de Paris Ile-de-France est reconduite, par rapport au BP 2018, à hauteur de **1,540 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

## Programme : Actions agri-environnementales

### Action : Agriculture et environnement

Cette action permet d'honorer les engagements pris au regard des mesures agroenvironnementales et climatiques, mesures contractuelles de cinq ans, cofinancées par le FEADER. La contractualisation de ces mesures a été particulièrement dynamique jusqu'ici, notamment sur les enjeux de biodiversité sachant qu'il sera nécessaire d'honorer les engagements pris pour les annuités suivantes et que de nouvelles contractualisations sont prévues en 2019. L'animation de ces mesures sur les territoires sélectionnés est également financée au sein de cette action.

En 2019, cette action est dotée d'un montant de **1,600 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

### Action : Agriculture périurbaine

Cette action dotée de **0,800 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, permettra de soutenir des projets et dispositifs en cours :

- la convention SAFER-Etat-Région, prévue au Contrat de Plan Etat-Région (CPER), pour un montant régional annuel de 0,300 M€ ;
- le financement des actions d'animation prévues notamment dans le cadre des programmes agriurbains et du réseau rural (action obligatoire dans le cadre du Programme de développement rural).

### Action : Agriculture biologique

Après une hausse significative de la dotation de cette action en 2017 et en 2018, celle-ci est appelée à être stabilisée afin de poursuivre l'aide à la certification des agriculteurs mais aussi le soutien aux réseaux les plus structurés qui accompagnent la dynamique de développement de l'agriculture biologique francilienne, dans le cadre de la convention avec la Chambre d'agriculture et l'établissement régional de l'élevage, de la convention avec le GAB Ile-de-France et en accompagnement des autres partenaires du Plan Bio 2014-2020 que sont le Réseau des AMAP, le Champ des Possibles et Terres de Liens.

Par ailleurs, face à la dynamique de conversion à l'agriculture biologique, la Région a pris ses responsabilités en approuvant fin 2018 un nouveau dispositif d'aides directes aux agriculteurs pour la conversion et le maintien à l'agriculture biologique, cofinancées par le FEADER. De plus, elle proposera à l'Etat de réviser le Plan BIO avec tous les acteurs qui ont contribué à son élaboration, afin d'accroître son ambition, de revisiter ses axes stratégiques, ses priorités et ses modalités de suivi pour tenir compte de l'accélération des conversions et du développement de la demande.

Il est proposé de reconduire cette action à hauteur de **2,150 M€** en autorisations d'engagement et en crédits paiement.

# **ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT**

# INVESTISSEMENT

## Ruralité

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2019	Proposition d'AP pour 2019	Echéancier des crédits de paiement			
			2019	2020	2021	Au-delà
<b>905 - Aménagement des territoires</b>						
<b>53 - Espace rural et autres espaces de Aménagement et équipement de l'espace rural</b>	<b>43,238</b>	<b>17,000</b>	<b>13,000</b>	<b>19,000</b>	<b>16,500</b>	<b>11,738</b>
<b>HP53-001</b> écheancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	10,784	6,000	4,000	6,000	4,000	2,784
<b>HP53-002</b> écheancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	32,454	11,000	9,000	13,000	12,500	8,954
<b>907 - Environnement</b>						
<b>76 - Patrimoine naturel</b>	<b>8,179</b>	<b>3,600</b>	<b>2,000</b>	<b>4,718</b>	<b>3,000</b>	<b>2,061</b>
<b>Parcs naturels régionaux</b>	<b>8,179</b>	<b>3,600</b>	<b>2,000</b>	<b>4,718</b>	<b>3,000</b>	<b>2,061</b>
<b>HP76-002</b> écheancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	0,089			0,089		
<b>CP76-002</b> écheancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	0,025			0,025		
<b>PJ76-002</b> écheancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	0,804			0,804		
<b>PR76-002</b> écheancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	7,261	3,600	2,000	2,300	1,800	1,161
échéancier des CP sur AP 2019				1,500	1,200	0,900
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>51,417</b>	<b>20,600</b>	<b>15,000</b>	<b>23,718</b>	<b>19,500</b>	<b>13,799</b>
<b>Total des CP sur AP antérieures à 2019</b>	<b>51,417</b>		<b>11,500</b>	<b>16,218</b>	<b>12,300</b>	<b>11,399</b>
<b>Total des CP sur AP 2019</b>		<b>20,600</b>	<b>3,500</b>	<b>7,500</b>	<b>7,200</b>	<b>2,400</b>

# INVESTISSEMENT

## Agriculture

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2019	Proposition d'AP pour 2019	Echéancier des crédits de paiement			
			2019	2020	2021	Au-delà
<b>909 - Action économique</b>						
<b>93 - Agriculture, pêche et agro-industrie</b>	<b>9,056</b>	<b>9,650</b>	<b>4,150</b>	<b>3,704</b>	<b>3,470</b>	<b>7,382</b>
Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	7,487	8,700	3,550	2,977	2,700	6,960
<b>HP93-001</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2019	7,410		3,000	1,400	1,200	1,810
échéancier des CP sur AP 2019		8,700	0,550	1,500	1,500	5,150
<b>PJ93-001</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2019	0,077			0,077		
échéancier des CP sur AP 2019						
<b>Agriculture et environnement</b>	<b>1,569</b>	<b>0,950</b>	<b>0,600</b>	<b>0,727</b>	<b>0,770</b>	<b>0,422</b>
<b>HP93-004</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2019	1,562		0,300	0,420	0,420	0,422
échéancier des CP sur AP 2019		0,950	0,300	0,300	0,350	
<b>PJ93-004</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2019	0,007			0,007		
échéancier des CP sur AP 2019						
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>9,056</b>	<b>9,650</b>	<b>4,150</b>	<b>3,704</b>	<b>3,470</b>	<b>7,382</b>
<b>Total des CP sur AP antérieures à 2019</b>	<b>9,056</b>		<b>3,300</b>	<b>1,904</b>	<b>1,620</b>	<b>2,232</b>
<b>Total des CP sur AP 2019</b>		<b>9,650</b>	<b>0,850</b>	<b>1,800</b>	<b>1,850</b>	<b>5,150</b>

# FONCTIONNEMENT

## Ruralité

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2019	Proposition d'AE pour 2019	Echéancier des crédits de paiement			
			2019	2020	2021	Au-delà
<b>937 - Environnement</b>						
<b>76 - Patrimoine naturel</b>	2,970	5,100	5,100	2,096	0,874	
<b>Parcs naturels régionaux</b>	2,970	5,100	5,100	2,096	0,874	
<b>HP76-002</b> échéancier des CP sur AE antérieures à 2019 échéancier des CP sur AE 2019						
<b>CP76-002</b> échéancier des CP sur AE antérieures à 2019 échéancier des CP sur AE 2019						
<b>PJ76-002</b> échéancier des CP sur AE antérieures à 2019 échéancier des CP sur AE 2019	0,096			0,096		
<b>PR76-002</b> échéancier des CP sur AE antérieures à 2019 échéancier des CP sur AE 2019	2,874	5,100	1,200 3,900	1,000 1,000	0,674 0,200	
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>2,970</b>	<b>5,100</b>	<b>5,100</b>	<b>2,096</b>	<b>0,874</b>	
Total des CP sur AE antérieures à 2019	2,970		1,200	1,096	0,674	
Total des CP sur AE 2019		5,100	3,900	1,000	0,200	

# FONCTIONNEMENT

## Agriculture

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2019	Proposition d'AE pour 2019	Echéancier des crédits de paiement			
			2019	2020	2021	Au-delà
<b>939 - Action économique</b>						
<b>93 - Agriculture, pêche, agro-industrie</b>	<b>9,944</b>	<b>7,600</b>	<b>7,600</b>	<b>5,818</b>	<b>3,361</b>	<b>0,765</b>
Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire	2,885	1,510	1,510	1,320	0,800	0,765
<b>HP93-001</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019	2,875		0,510	0,800	0,800	0,765
échéancier des CP sur AE 2019		1,510	1,000	0,510		
<b>PJ93-001</b>				0,010		
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019	0,010				0,010	
échéancier des CP sur AE 2019						
<b>Valorisation de la production agricole et agro-alimentaire</b>		<b>1,540</b>	<b>1,540</b>			
<b>HP93-002</b>			1,540	1,540		
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019						
échéancier des CP sur AE 2019	6,711		3,250	2,500	0,961	1,500
<b>Actions agri-environnementales</b>	<b>7,059</b>	<b>4,550</b>	<b>4,550</b>	<b>4,498</b>	<b>2,561</b>	
<b>HP93-003</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019	6,711		4,250	1,000	1,750	
échéancier des CP sur AE 2019						
<b>CP93-003</b>	0,048			0,048		
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019						
échéancier des CP sur AE 2019						
<b>PR93-003</b>	0,300		0,150	0,100	0,050	
échéancier des CP sur AE antérieures à 2019			0,150	0,100	0,050	
échéancier des CP sur AE 2019		0,300				
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>9,944</b>	<b>7,600</b>	<b>7,600</b>	<b>5,818</b>	<b>3,361</b>	<b>0,765</b>
<b>Total des CP sur AE antérieures à 2019</b>	<b>9,944</b>		<b>3,910</b>	<b>3,458</b>	<b>1,811</b>	<b>0,765</b>
<b>Total des CP sur AE 2019</b>		<b>7,600</b>	<b>3,690</b>	<b>2,360</b>	<b>1,550</b>	

**2ème PARTIE :**

**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2018**

# **INVESTISSEMENT**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE**  
**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2018**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2018	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2018	Prévision de consommation au 31/12	
	M €	M €	M €	M €	
<b>Ruralité</b>	<b>18,200</b>	<b>21,134</b>	<b>18,200</b>	<b>9,228</b>	
	HP 15,000	17,943	15,000	7,778	
	PJ			0,237	
	CP PR 3,200	3,191	3,200	1,213	
<b>Agriculture</b>	<b>8,650</b>	<b>8,650</b>	<b>5,500</b>	<b>2,558</b>	
	HP 8,650	8,650	5,500	2,558	
	PJ				
	CP PR				
<b>TOTAL</b>		<b>26,850</b>	<b>29,784</b>	<b>23,700</b>	<b>11,786</b>
	HP 23,650	26,593	20,500	10,336	
	PJ			0,237	
	CP PR 3,200	3,191	3,200	1,213	

## Ruralité

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2018	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>905 - Aménagement des territoires</b>	<b>15,000</b>	<b>17,943</b>	<b>15,000</b>	<b>7,778</b>
<b>53 - Espace rural et autres espaces de développement</b>	<b>15,000</b>	<b>17,943</b>	<b>15,000</b>	<b>7,778</b>
<b>Aménagement et équipement de l'espace rural</b>	<b>6,000</b>	<b>5,792</b>	<b>6,000</b>	<b>2,473</b>
<i>HP53-001</i>				
Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural	0,500	1,394	0,500	1,225
Espaces de travail collaboratifs	2,500	1,813	2,500	0,173
Sauvegarde des commerces de proximité	3,000	2,585	3,000	1,075
<b>Politiques contractuelles en milieu rural</b>	<b>9,000</b>	<b>12,151</b>	<b>9,000</b>	<b>5,305</b>
<i>HP53-002</i>				
Contrats ruraux	9,000	12,151	9,000	5,305
<b>907 - Environnement</b>	<b>3,200</b>	<b>3,191</b>	<b>3,200</b>	<b>1,450</b>
<b>76 - Patrimoine naturel</b>	<b>3,200</b>	<b>3,191</b>	<b>3,200</b>	<b>1,450</b>
<b>Parcs naturels régionaux</b>	<b>3,200</b>	<b>3,191</b>	<b>3,200</b>	<b>1,450</b>
<i>PJ76-002</i>				
<i>PR76-002</i>	3,200	3,191	3,200	1,213
Soutien aux programmes d'investissement	3,200	3,191	3,200	1,450
<b>TOTAL</b>	<b>18,200</b>	<b>21,134</b>	<b>18,200</b>	<b>9,228</b>
HP	15,000	17,943	15,000	7,778
PJ				0,237
PR	3,200	3,191	3,200	1,213

## Agriculture

# **PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION**

## **Ruralité**

### **905 - Aménagement des territoires**

#### **53 - Espace rural et autres espaces de développement**

##### **Programme : Aménagement et équipement de l'espace rural**

###### **Action : Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural**

En 2018, deux communes ont bénéficié du Fonds régional d'intervention exceptionnelle (FRIE) : Fontenailles (77) et Saint-Forget (78) pour un montant global de 137 625 €.

Cette action budgétaire a également permis d'aider les communes qui ont été touchées par les intempéries et les inondations en 2018, au titre de leurs dépenses d'investissement. En fonctionnement, les aides ont été affectées au sein de l'annexe aménagement. Au total, 56 communes ont bénéficié de ces soutiens d'urgence.

Ainsi, un montant total de **1,394 M€** en autorisations de programme a été affecté au titre de cette action.

En crédits de paiement, la consommation prévisionnelle s'élève à **1,225 M€**.

###### **Action : Espaces de travail collaboratifs**

En 2018, cette action qui vise à déployer les tiers-lieux dans les territoires ruraux et péri-urbains, a permis de soutenir 24 opérations pour un montant total de **1,813 M€** en autorisations de programme, dans le cadre de partenariats notamment avec SNCF mobilités, la Ligue de l'enseignement fédération du Val d'Oise, les communautés d'agglomération de Paris-Saclay et de Coulommiers Pays de Brie, ainsi qu'avec les communes de Jouars Pontchartrain, Romainville et Sucy-en-Brie.

En crédits de paiement, la consommation prévisionnelle est de **0,173 M€**.

###### **Action : Sauvegarde des commerces de proximité**

Le dispositif de sauvegarde des commerces de proximité, adopté en juillet 2016, s'inscrit dans la mise en œuvre du volet économique du Pacte rural. Faisant l'objet de deux types d'aide, les crédits attribués en 2018 ont bénéficié à :

- 6 communes rurales (de moins de 2 000 habitants), pour financer leurs projets de revitalisation commerciale de centres-bourgs, principalement axés sur l'acquisition ou la rénovation de locaux destinés à l'accueil d'activités commerciales ;
- 19 commerces, principalement de bouche (boulangerie, boucherie...) et situés dans des communes de moins de 5 000 habitants. Ces aides ont été mobilisées directement par les commerçants pour financer tous les investissements capables de soutenir la création ou la reprise ou encore le maintien et le développement des activités.

Au global, des aides ont été attribuées à 62 projets pour un montant total de **2,585 M€** d'autorisations de programme affectées au titre de cette action, soit un taux d'exécution de 86 %.

En crédits de paiement, la consommation prévisionnelle s'élève à **1,075 M€**.

##### **Programme : Politiques contractuelles en milieu rural**

###### **Action : Contrats ruraux**

Poursuivant la forte dynamique de 2017, année de la mise en œuvre du nouveau contrat rural (COR), 86 contrats ont été votés en 2018, représentant 164 actions pour un montant total de 11,454 M€. En deux ans, ce sont donc 138 contrats qui ont été adoptés.

Le nouveau contrat rural a été simplifié pour permettre une instruction plus rapide, notamment par la suppression de l'obligation de présenter trois opérations au minimum. De même, ces opérations sont plus structurantes et répondent mieux aux besoins des collectivités avec des montants moyens par opération qui sont passés de 40 000 € à un chiffre supérieur à 70 000 € par action pour 2017 et 2018.

A ces montants s'ajoutent les affectations sur dotations de contrats votés antérieurement à 2017 qui totalisent 0,697 M€ pour 15 actions.

Ainsi, un montant total **12,151 M€** en autorisations de programme a été affecté en 2018, au titre de cette action, montant supérieur à celui de l'année dernière (9,039 M€) qui était déjà le plus important des 10 dernières années.

Avec un taux d'exécution de 135 % par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2018, cette action a fait l'objet :

- d'un abondement de 0,700 M€ voté au budget supplémentaire (en lien avec les crédits d'investissement du fonds d'urgence inondations en faveur des communes dont une part des affectations a nécessité un transfert depuis l'action budgétaire des contrats ruraux) ;
- de transferts de crédits depuis le programme « Territoires stratégiques », action « 100 Quartiers innovants et écologiques » de l'annexe aménagement.

La prévision de consommation en crédits de paiement est de **5,305 M€**.

## **907 - Environnement**

### **76 - Patrimoine naturel**

#### **Programme : Parcs naturels régionaux**

##### **Action : Soutien aux programmes d'investissement**

Inscrit dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020, le soutien aux Parcs naturels régionaux s'est traduit par un montant global d'autorisations de programme de **3,191 M€**, soit 99,7 % du budget 2018, réparti comme suit :

- 1 014 166 € pour 14 opérations du PNR Haute Vallée de Chevreuse ;
- 985 000 € pour 17 opérations du PNR du Gâtinais français ;
- 1 003 900 € pour 19 opérations du PNR du Vexin français ;
- 187 996 € pour 9 opérations du PNR Oise Pays de France.

Les 59 opérations soutenues relèvent du développement économique, agricole, touristique, culturel, de la préservation des milieux naturels et paysages, de la valorisation patrimoniale conformément aux priorités portées par le Pacte rural.

En crédits de paiement, la consommation devrait être de **1,450 M€** pour répondre aux appels de fonds.

# Agriculture

## 909 - Action économique

### 93 - Agriculture, pêche et agro-industrie

#### Programme : Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

##### Action : Soutien aux filières

Aucune affectation n'a été effectuée dans le cadre de cette action budgétaire dont la dotation de 0,750 M€ a été transférée vers l'action « aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits » pour le soutien aux investissements agricoles.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de soutien au secteur forestier, pour les dispositifs du Programme de Développement Rural, des affectations ont été réalisées sur l'action « Forêt, bois et matériaux biosourcés » au sein de l'annexe budgétaire Environnement.

Il n'est pas prévu de consommation en crédits de paiements.

##### Action : Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

En 2018, l'accompagnement des investissements portés par les exploitations et entreprises agricoles et agroalimentaires qui sont, pour partie, cofinancés par du FEADER au titre de la programmation 2014-2020, s'est poursuivi.

Quatre dispositifs d'aide aux investissements dans les exploitations et les entreprises agricoles et agroalimentaires, complémentaires, ont été mobilisés :

- PRIMVAIR : aide à la modernisation dans les filières fragilisées (élevage, horticulture-pépinière, maraîchage, arboriculture, agriculture biologique) ;
- DIVAIR : aide à la diversification des exploitations (production et économies d'énergie, transformation et commercialisation à la ferme, accueil du public) ;
- ALIMENTAIR : aide aux investissements dans les entreprises de première transformation, fortement liée à l'amont agricole ;
- QUALITAIR : aide aux démarches qualité dans les entreprises agroalimentaires.

La mobilisation de ces dispositifs a été renforcée en 2018, notamment ceux co-financés par le FEADER (PRIMVAIR et DIVAIR). Plus de 190 dossiers ont été sélectionnés en 2018, confirmant ainsi la forte dynamique de modernisation et d'investissement pour l'avenir des exploitations franciliennes, malgré un contexte économique difficile. Ces dispositifs ont été révisés à la fin de l'année 2018 pour cibler les investissements accompagnés vers les orientations du Pacte agricole, la diversification, le stockage, la transformation et la commercialisation de produits à la ferme.

Au total, un montant de **7,919 M€** d'autorisations de programme a été affecté au titre de cette action (soit 114 % du BP), nécessitant plusieurs transferts de crédits depuis d'autres lignes budgétaires relevant du chapitre 909, pour satisfaire les besoins notamment des dispositifs dont les différents appels à projets 2018 ont donné lieu, comme l'année précédente, à des demandes en augmentation.

La prévision de consommation en crédits de paiement est de **2,481 M€**.

#### Programme : Agriculture et environnement

##### Action : Agriculture et environnement

La dotation au titre de cette action a permis en 2018 de soutenir les investissements à caractère environnemental (réduction d'intrants, préservation des ressources en eau et de la biodiversité), pour partie cofinancés par du FEADER.

Sur cette action également, comme en 2017, un transfert de crédits a été nécessaire afin de satisfaire des besoins importants exprimés dans le cadre des appels à projets. Le dispositif a également fait l'objet

d'un travail de révision en fin d'année.

La consommation en autorisations de programme s'est élevée à **0,652 M€**, soit 326 % de la dotation votée.

La prévision de consommation en crédits de paiement est de **0,040 M€**.

#### **Action : Agriculture périurbaine**

En 2018, six territoires participant au dispositif des programmes agriurbains ont pu être accompagnés sur le volet investissement de leur stratégie, complémentaire du volet animation (par exemple la création de circuits de découverte ou la replantation de haies).

Un montant de **0,079 M€** a été affecté en autorisations de programme.

La prévision de consommation en crédits de paiement est de **0,037 M€**.

#### **Action : Agriculture urbaine**

Le dispositif dédié n'ayant pas pu être mis en œuvre en 2018, cette action n'a donné lieu à aucune affectation d'autorisations de programme ni consommation en crédits de paiement.

## **FONCTIONNEMENT**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE**  
**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2018**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2018	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Ruralité				
	HP	5,500	5,112	5,500
	PJ			0,087
	CP			
	PR	5,500	5,112	5,500
Agriculture		7,600	7,571	7,600
	HP	7,300	7,271	7,300
	PJ			4,917
	CP			
	PR	0,300	0,300	0,150
<b>TOTAL</b>		<b>13,100</b>	<b>12,683</b>	<b>13,100</b>
	HP	7,300	7,271	7,300
	PJ			4,917
	CP			0,087
	PR	5,800	5,412	5,800
				4,647

## Ruralité

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2018	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>937 - Environnement</b>	<b>5,500</b>	<b>5,112</b>	<b>5,500</b>	<b>4,584</b>
<b>76 - Patrimoine naturel</b>	<b>5,500</b>	<b>5,112</b>	<b>5,500</b>	<b>4,584</b>
<b>Parcs naturels régionaux</b>	<b>5,500</b>	<b>5,112</b>	<b>5,500</b>	<b>4,584</b>
PJ76-002				0,087
PR76-002	5,500	5,112	5,500	4,497
Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	1,500	1,286	1,500	0,645
Soutien au fonctionnement des PNR	4,000	3,826	4,000	3,939
<b>TOTAL</b>	<b>5,500</b>	<b>5,112</b>	<b>5,500</b>	<b>4,584</b>
PJ				0,087
PR	5,500	5,112	5,500	4,497

## Agriculture

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2018	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>939 - Action économique</b>	<b>7,600</b>	<b>7,571</b>	<b>7,600</b>	<b>5,067</b>
<b>93 - Agriculture, pêche, agro-industrie</b>	<b>7,600</b>	<b>7,571</b>	<b>7,600</b>	<b>5,067</b>
<b>Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire</b>	<b>1,460</b>	<b>1,239</b>	<b>1,460</b>	<b>0,638</b>
HP93-001				
Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles	0,250	0,250	0,250	0,041
Soutien aux filières	1,210	0,989	1,210	0,597
<b>Valorisation de la production agricole et agro-alimentaire</b>	<b>1,540</b>	<b>1,720</b>	<b>1,540</b>	<b>1,720</b>
HP93-002				
Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et agro-alimentaire de Paris Ile-de-France	1,540	1,720	1,540	1,720
<b>Actions agri-environnementales</b>	<b>4,600</b>	<b>4,612</b>	<b>4,600</b>	<b>2,709</b>
HP93-003	4,300	4,312	4,300	2,559
PR93-003	0,300	0,300	0,300	0,150
Agriculture et environnement	1,600	1,198	1,600	1,278
Agriculture périurbaine	0,850	0,894	0,850	0,508
Agriculture biologique	2,150	2,520	2,150	0,923
<b>TOTAL</b>	<b>7,600</b>	<b>7,571</b>	<b>7,600</b>	<b>5,067</b>
HP	7,300	7,271	7,300	4,917
PR	0,300	0,300	0,300	0,150

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## Ruralité

### 937 - Environnement

#### 76 - Patrimoine naturel

##### Programme : Parcs naturels régionaux

###### Action : Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR

Cette action vise à soutenir les programmes d'action développés par les Parcs naturels régionaux (PNR) ainsi que les actions de valorisation et de promotion des PNR.

En 2018, les crédits affectés en faveur des quatre PNR franciliens s'élèvent à **1,286 M€** pour 67 projets soit près de 86 % du budget 2018, répartis comme suit :

- 386 233 € pour 10 opérations du PNR Haute Vallée de Chevreuse ;
- 421 979,43 € pour 24 opérations du PNR du Gâtinais français ;
- 386 000 € pour 21 opérations du PNR du Vexin français ;
- 91 706 € pour 12 opérations du PNR Oise Pays de France.

La prévision de consommation en crédits de paiement est de **0,645 M€**.

###### Action : Soutien au fonctionnement des PNR

Par délibération n° CP 2018-043 du 18 janvier 2018, le Conseil régional a approuvé les nouveaux Contrats de Parcs naturels régionaux (2018-2020) avec les PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, du Gâtinais français, du Vexin français. Dans l'attente de la révision de la Charte du PNR Oise – Pays de France prévue pour 2019 et du renouvellement de son classement, une convention annuelle a été adoptée (CP n°2018-448 du 17 octobre 2018).

Les dotations affectées à chaque Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des PNR, au titre de l'année 2018, se répartissent comme suit :

- 1 122 141 € pour le PNR Haute Vallée de Chevreuse ;
- 1 057 739 € pour le PNR du Gâtinais français ;
- 1 367 511 € pour le PNR du Vexin français ;
- 259 156 € pour le PNR Oise-Pays de France.

Par ailleurs, une autorisation d'engagement d'un montant de 18 959 € a été votée au titre de la cotisation annuelle à la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Au total, la consommation sur cette action s'élève à **3,826 M€** en autorisations d'engagement, soit un taux d'exécution du budget 2018 de 95,7 %.

La prévision de consommation en crédits de paiement s'élève à **3,939 M€**.

# Agriculture

## 939 - Action économique

### 93 - Agriculture, pêche, agro-industrie

#### Programme : Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

##### Action : Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles

En 2018, cette action a permis d'accompagner les différentes actions du programme régional installation transmission (information des porteurs de projets autour des démarches, suivi des projets individuels d'agriculteurs qui s'installent). Des affectations ont également été réalisées en vue de la passation de marchés obligatoires relatifs à l'exercice de l'autorité de gestion du FEADER (pour de l'évaluation notamment).

Un montant total de **0,250 M€** en autorisations d'engagement a ainsi été affecté soit un taux d'exécution de 100 %.

La prévision de consommation en crédits de paiement est de **0,041 M€**.

##### Action : Soutien aux filières

La mise en œuvre de la convention avec la Chambre d'agriculture de Région et l'Etablissement Régional de l'élevage (prorogée en 2018 avant révision) a été poursuivie sur l'axe « développement économique des exploitations » et « coordination générale ».

Par ailleurs, après approbation du nouveau dispositif de soutien aux contrats de filières, des affectations ont été réalisées pour les deux premiers nouveaux contrats des filières IAA (Industries agro-alimentaires) et Horticulture-Pépinière.

Au total, un montant de **0,989 M€** a été affecté en autorisations d'engagement au titre de cette action, soit 81,7 % de la dotation du BP 2018.

La prévision de consommation en crédits de paiement est de **0,597 M€** afin d'honorer les appels de fonds liés à des engagements pris antérieurement.

#### Programme : Valorisation de la production agricole et agro-alimentaire

##### Action : Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et agro-alimentaire de Paris Ile-de-France

En 2018, les activités du CERVIA se sont poursuivies au service des entreprises agroalimentaires (suivi, appui technique et veille technologique) et de la valorisation des produits et savoir-faire franciliens.

La mission d'appui aux entreprises a été également poursuivie, en articulation avec l'instruction des dispositifs visant à :

- moderniser et améliorer la qualité des produits du secteur de la 1<sup>ère</sup> transformation alimentaire (ALIMENTAIR) ;
- mettre en place des démarches d'amélioration de la qualité des aliments, innover et concevoir des procédés de transformation plus durables (QUALITAIR).

Par ailleurs, le CERVIA est intervenu en appui à la mise en œuvre de certains dispositifs en faveur des filières.

Des actions spécifiques ont également été confiées au CERVIA et ont donné lieu à une affectation complémentaire de 180 000 €. En effet, le CERVIA a participé à de nombreux évènements sur l'année 2018 (Foire de Coulommiers, AgriDemain, Foire de Châlons...) afin de valoriser les savoir-faire franciliens dans le cadre du Pacte agricole.

Ainsi, une subvention de **1,720 M€** en autorisations d'engagement a été attribuée et versée au CERVIA

en 2018.

## Programme : Actions agri-environnementales

### Action : Agriculture et environnement

En 2018, la Région a poursuivi son soutien aux dispositifs en vigueur et a engagé de nouveaux projets en matière agroenvironnementale avec les agriculteurs et les structures accompagnant le développement agricole, à travers :

- la mise en œuvre de la convention-cadre avec les chambres d'agriculture et l'ERE (prolongée en 2018 avant révision) sur l'axe 2 « Accentuer la transition agro écologique et développer l'agriculture biologique », avec la mise en œuvre des diagnostics agro-environnementaux ;
- la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), cofinancées par le FEADER, ainsi que le soutien à l'animation des MAEC auprès des agriculteurs. Les MAEC sont en place sur des secteurs à enjeux prioritaires de préservation des ressources, notamment la préservation et la restauration des continuités écologiques et la contractualisation a été à nouveau particulièrement dynamique en 2018.

Le montant total des affectations sur cette action est de **1,198 M€**, soit un taux d'exécution de 74,9 % du BP 2018.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **1,278 M€**.

### Action : Agriculture périurbaine

La dotation 2018 a permis l'accompagnement de l'animation des 10 territoires relevant des programmes agri-urbains. La convention avec la SAFER a donné lieu à une affectation de 0,300 M€ dans le cadre du CPER et la convention pluriannuelle avec l'INRA dans le cadre du programme « Pour et Sur le Développement Rural (PSDR) » a également permis l'affectation d'une tranche annuelle.

Au total, **0,894 M€** d'autorisations d'engagement ont été affectés sur cette action.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **0,508 M€**.

### Action : Agriculture biologique

La dotation 2018 a permis de poursuivre la mise en œuvre du Plan Bio et le financement des différentes structures mettant en œuvre les actions en faveur du développement de l'agriculture biologique en Ile-de-France.

La seconde phase de l'appel à projets dédié au renforcement de la filière légume de plein champ en agriculture biologique a également été accompagnée.

La dotation 2018 a aussi permis de financer l'annuité des contrats « ATABLE » (Aide régionale à la Transition vers une Agriculture Biologique Locale) encore en cours ainsi que l'aide à la certification en agriculture biologique.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte agricole, une première affectation a été réalisée au titre de la mesure de soutien à l'Agriculture biologique (aides aux agriculteurs pour la conversion et le maintien), cofinancée par le FEADER.

Des transferts depuis d'autres actions ont été nécessaires pour réaliser ces affectations.

Au total, **2,520 M€** ont été affectés en autorisations d'engagement sur cette action, soit 117 % de la dotation du BP.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **0,923 M€**.